

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
9 juin 2016
VALANT COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil seize, le neuf juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2016

Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, BLANCHARD, POSSÉMÉ, JOUIN, BERTY, BIDOIS, DEBRAY, DIGUET, GICQUEL, GOUIN, HAMON, MONVOISIN, RIVIÈRE, ROBERT, SARAZIN

Secrétaire : Mme Marina GOUIN

Absents excusés : Yvonnick PERRIN, Jean-François SOREL

Pouvoir : M. Jean-François SOREL donne pouvoir à M. RIAUD, M. Yvonnick PERRIN donne pouvoir à M. Michel GÉRARD.

1- DM Budget « Lotissement Petit Plessis »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le déficit d'investissement 2015 n'a pas été repris dans le budget prévisionnel 2016 du lotissement. Il convient donc de prendre une décision modificative pour réparer cet oubli.

Il est proposé d'inscrire :

En Dépense d'investissement, compte 001 : + 25 011.03

En Recette d'investissement, compte 1641 : +25 011.03

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité la décision modificative proposée ci-dessus.

2- DM n°1 BP « Commune »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que certains articles n'ont pas les crédits nécessaires pour pouvoir payer les factures ; il s'avère donc nécessaire de faire un virement de crédit.

Monsieur le maire propose le virement de crédit suivant :

DEPENSES INVESTISSEMENT

2121 : Plantations d'arbres et arbustes	- 350 €
2188-10 : Autres : Site De la Roche	+350 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité la décision modificative proposée ci-dessus.

3- Acquisition d'un camion benne au service technique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, comme cela avait été évoqué lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire d'acquérir un camion benne pour les services techniques.

Monsieur le Maire fait part de la proposition du garage de l'Aff pour un Ford Transit de 2013 au prix de 16 200 € HT, soit 19 440 € TTC, auquel se rajoute 97.76 € pour la carte grise, soit un montant total de 19 837.76 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

4- Renouvellement de la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCPR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère, depuis le 01 juillet 2015, au service d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CCPR.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nouvelle convention proposée à compter de 2016. Des modifications ont été apportées, notamment au niveau du financement des dépenses d'investissement ainsi que des moyens humains.

Après lecture de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Approuve la présente convention
- Approuve le mode de financement du service commun tel que précisé dans la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

5- Modification des tarifs pour la régie d'été 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération 2012-44 concernant la régie pour les activités d'été des jeunes de 6 à 14 ans.

En effet, pour 2016, il faudrait modifier le prix par semaine et par enfant.

Pour 2016, les activités se dérouleront du 04 juillet au 29 juillet 2016. Or, l'école pour les primaires se termine le 05 juillet au soir. Il y a donc de fortes chances que la plupart des enfants ne s'inscrivent que pour 3 jours la première semaine.

Il est donc proposé de créer un nouveau tarif pour 2016 et de proposer la semaine de 3 jours à 18 € au lieu de 30 € les autres semaines. Les enfants qui s'inscrivent la première semaine dès le 04 juillet payeront 30 €, soit le prix pour une semaine normale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

6- Lotissement Du Petit Plessis - Publicité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un lot a été vendu au lotissement du Petit Plessis. En plus du site Internet de la commune et des moyens d'affichages ordinaires, il est proposé de faire appel à une ou des agences immobilières afin de commercialiser ces lots.

Monsieur le Maire fait part des contacts pris avec l'agence immobilière Proximmo de Pipriac. L'agence prendrait un forfait de 2 500 € TTC sur chaque vente de lot.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre les terrains du lotissement du Petit Plessis à la vente chez Proximmo de Pipriac, avec un forfait de 2 500 € TTC à la charge du vendeur sur chaque vente. Il n'y a pas de contrat d'exclusivité avec cette agence.

7- Choix de l'architecte pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et l'extension de la cantine

Lors de l'élaboration du budget 2016, les projets de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M) ainsi que d'extension de la cantine avaient été évoqués.

Trois architectes ont été sollicités pour ce projet : la Fabrik d'architecture de Redon, l'agence Pierre Martin de Fougères et l'agence GORY et Associés de La Gacilly.

La Fabrik d'architecture a renoncé à se présenter, ne pouvant répondre dans les délais.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 530 000 € HT.

Le cabinet Gory nous a transmis son dossier candidature avec des références qui attestent de leur expérience dans la réalisation de ce type de projet. Son taux d'honoraire est de 7%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre comme maître d'œuvre le cabinet GORY pour la construction de la M.A.M. et l'extension de la cantine pour un coût de 37 100 € HT, soit 44 520 € TTC.

8- Convention balayage voirie 2016

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de balayage de voirie que la commune a avec l'entreprise ETA l'EPI de St-Just.

La prestation est facturée 85 € HT de l'heure. Pour la commune, le balayage est effectué un vendredi sur deux pendant 1H30.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler et à signer cette convention.

9- Convention d'occupation du domaine public – Distributeur automatique de baguettes

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Monsieur et Madame ROCHER, boulangers à Sixt-sur-Aff, sollicitant la mairie pour installer un distributeur de baguettes, cela afin de répondre aux besoins de leur clientèle et d'élargir leurs horaires.

Monsieur le Maire propose de l'installer sur la place Charles de Gaulle, à l'emplacement de la cabine téléphonique.

Il est proposé de leur faire payer un loyer de 10 €/ mois pour une durée de 2 ans. La consommation électrique serait également à leur charge, un compteur indépendant étant en place.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à cette délibération.

10- Création de deux postes au service technique : Agent de maîtrise principal et Adjoint technique de 2ème classe

Monsieur Pascal POSSÉMÉ, responsable du service technique, part en retraite le 01 juillet 2016. Un recrutement a été effectué et c'est Monsieur Thierry PANHALEUX qui a été retenu. Monsieur POSSÉMÉ est sur un grade de technicien principal et Monsieur PANHALEUX est, lui, sur un grade d'agent de maîtrise principal. Ce grade n'existant pas au tableau des effectifs, il convient de le créer et de supprimer celui de technicien principal.

De plus, il conviendrait également de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 15 juin 2016. En effet, ce poste était occupé depuis 2012 par un contrat aidé puis un contrat à durée déterminée. Il est nécessaire de le pérenniser.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De créer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 13 juin 2016
- De supprimer le poste de technicien principal à compter du 01 juillet 2016
- De créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 15 juin 2016

11- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité, pour un agent de la médiathèque, d'avancer au grade d'adjoint du patrimoine de 1ère classe (tableau d'avancement de grade proposé par le CDG).

Toutefois, ce grade n'existe pas au niveau de la commune, il convient donc de le créer.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 15 juin 2016, un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps non complet (28H).

12- Montant de l'enveloppe financière pour le régime indemnitaire du personnel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2015-61 sur le régime indemnitaire. L'enveloppe indemnitaire n'a pas à être revotée chaque année si celle-ci n'est pas dépassée. Or, cette année, il est proposé de voter une enveloppe maximale de 35 000 € contre 32 900 € l'an dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter une enveloppe indemnitaire de 35 000 € qui sera répartie entre les agents en fonction des critères d'attribution instaurés par la délibération 2010-05-09, et de permettre un ajustement par arrêté modificatif des montants attribués à chaque agent.

13- Nouvelle Charte d'entretien des espaces communaux GBO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a ratifié, depuis 2011, la charte d'entretien des espaces verts communaux émise par le Grand Bassin de l'Oust. Cette charte vise à améliorer les pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. Elle a pour objectif de

limiter l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire communal et apporte le cadre réglementaire auquel sont soumises les communes dans ce domaine.

Cependant, au cours des dernières années, la réglementation a évolué et une mise à jour de la charte s'est avérée nécessaire. Il convient donc d'adhérer à cette nouvelle charte. La commune est actuellement au niveau 2 de la charte. Le changement principal est l'utilisation des techniques alternatives sur au moins 50% des zones à risque élevé (actuellement, pas de pourcentage de préciser).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de ratifier cette nouvelle charte d'entretien des espaces communaux et de se maintenir au niveau 2.

14- Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité pour un agent du service technique s'occupant de l'entretien des bâtiments communaux d'avancer au grade d'adjoint technique de 1ère classe (tableau d'avancement de grade proposé par le CDG).

Toutefois, ce grade n'existe pas au niveau de la commune, il convient donc de le créer.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 01 juillet 2016, un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet (28H).

15- Demande d'appui en ingénierie publique auprès du Département d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différents projets que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2016 :

- Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et extension de la cantine
- Sécurisation du haut du bourg

Dans cette perspective, il présente au Conseil Municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement. Compte tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- Accompagnement à la création, à la transformation et à la gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant
- Conseil technique aux aménagements routiers sur routes départementales en agglomération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique pour les projets de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles ainsi que pour la sécurisation du haut du bourg.

16- Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Sixt-sur-Aff est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Sixt sur Aff souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

Apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.